M. Douglas: Je remercie la Chambre, monsieur l'Orateur, et j'essaierai de ne pas retenir trop longtemps l'attention des députés. Le fait est que les frais du régime d'assurance frais médicaux ne sont pas nouveaux. Il s'agit simplement d'un transfert des paiements. Actuellement, ce sont ceux qui ont le malheur d'être malades qui paient les 600 millions de dollars que représentent les services médicaux, mais en vertu du régime d'assurance frais médicaux, tous les Canadiens en paieraient une partie par leurs impôts d'après leurs moyens de payer. Il ne s'agit pas là d'inflation. Au contraire, il s'agit d'une redistribution des revenus afin que les gros revenus contribuent à un régime visant à prévoir des soins médicaux pour ceux qui ne peuvent pas se les permettre et qui pourront, avec l'argent qu'ils auraient autrement dépensé pour les frais médicaux, s'acheter certaines des nécessités de la vie.

A mon avis, M. Eric Kierans, ministre de la Santé dans l'ancien gouvernement du Québec et économiste réputé, a très bien exposé la question lorsqu'il a dit, l'autre jour, à un groupe d'étudiants de Montréal:

On ne combattra pas l'inflation actuelle en retardant d'un an une dépense.

Tous les économistes du pays savent très bien qu'un régime qui ne coûtera rien au pays en 1966 et durant la première moitié de l'année 1967, n'a rien d'inflationniste. Toutefois, même s'il n'a fait que cela, le ministre des Finances a introduit une nouvelle théorie du financement cyclique. Depuis l'époque de John Maynard Keynes, les gouvernements n'ont cessé d'agir en fonction du financement contracyclique en instituant des programmes de réserves de travaux publics qu'ils peuvent lancer en période de déflation et ralentir peu à peu en période d'inflation.

Cela a donné quelques bons résultats. Le ministre des Finances (M. Sharp) va maintenant présenter un programme de réserve en matière de bien-être social. Il s'agira d'une nouvelle technique, comme l'a donné à entendre le professeur Melville H. Watkins dans un récent numéro du Canadian Forum. Désormais, chaque fois que nous aurons à faire face à une période d'inflation, le ministre des Finances annoncera la suppression des allocations familiales. Si l'inflation s'aggrave, ce sera au tour des pensions des anciens combattants d'être abolies. Finalement, si la situation devient alarmante il nous informera qu'il faut priver les sénateurs de leurs émoluments.

• (4.40 p.m.)

Je présume qu'au cours d'une période de déflation et de chômage, le ministre des Finances nous avisera que cela étant, il tient à promettre à la Chambre d'établir encore le régime d'assurance frais médicaux pour célé-

[M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret).]

brer le deuxième centenaire du Canada; ou son introduction, dans cinq ans, de bourses universitaires. Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il suffit de dire cela pour en saisir tout le ridicule.

En présentant le bill le ministre a dit que le gouvernement en retardait l'entrée en vigueur par suite des conditions économiques. Quelles conditions économiques? Le gouvernement a proclamé qu'elles n'avaient jamais été aussi bonnes. Nous enregistrons des chiffres records pour le produit national brut, l'emploi, l'expansion économique. Si nous ne pouvons nous permettre le régime d'assurance frais médicaux à une époque de prospérité et d'opulence, quand le pourrons-nous? La politique libérale, monsieur l'Orateur, est clairement la suivante: Durant les périodes de récession le régime d'assurance frais médicaux ne convient pas au Trésor, et en temps de prospérité, il est trop onéreux pour l'économie. Ces sournettes ne peuvent nous convaincre ni, sans doute, convaincre le peuple canadien.

Je tiens à dire au gouvernement que lorsqu'on saisira le comité plénier de ce bill, nous résisterons à toute tentative d'en changer la date. Nous exigerons des explications plus convaincantes et plus complètes. Nous appuierons le projet de loi, mais nous combattrons de toutes nos forces pour nous assurer que ce régime entrera en vigueur lors du centième anniversaire du Canada, comme le gouvernement l'a promis. Nous appuyons cette mesure législative car nous convenons avec la Commission Hall qu'elle constitue une charte de santé pour les Canadiens, qu'elle immunisera notre peuple contre la peur et contre la pauvreté, qu'elle assurera des services de santé indépendamment de la race, de la couleur, de la foi ou des circonstances financières, qu'elle ajoutera à la dignité humaine et élargira la portée de la sécurité sociale.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient aux députés de langue française du Québec de prendre part à un débat d'une aussi grande importance et je regrette que, jusqu'à maintenant, si peu de députés ministériels de la province de Québec aient saisi l'occasion de participer à ce débat.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je voudrais non pas répliquer mais dire au député qui vient de reprendre son siège, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), qu'il a prêté au parti conservateur des intentions qu'il n'a pas lorsqu'il prétend que l'amendement proposé par notre parti a pour but de retarder l'application du régime d'assurance frais médicaux.